

REFUGES LPO

LES 15 GESTES REFUGES
FAVORABLES
À LA BIODIVERSITÉ



AGISSEZ À NOS CÔTÉS
SUR [REFUGES.LPO.FR](https://refuges.lpo.fr)



Refuges
LPO

LA LPO

Créée en 1912 et forte de plus de 66 000 adhérents, 8 000 bénévoles et 650 salariés sur l'ensemble du territoire, la LPO agit au quotidien pour la connaissance et la protection des espèces sauvages, la préservation des espaces naturels et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

La LPO met en œuvre des plans nationaux d'actions et coordonne des programmes européens de sauvegarde d'espèces menacées. Elle propose son expertise à l'Etat et aux collectivités afin de préserver le patrimoine et les habitats naturels, notamment lors de projets d'aménagement du territoire.

Les centres de soins pour la faune sauvage de la LPO accueillent également chaque année des milliers d'animaux blessés, malades ou mazoutés, tandis que des unités mobiles permettent d'intervenir lors de catastrophes écologiques, telles que des marées noires.

La LPO est l'un des principaux gestionnaires nationaux d'espaces naturels, notamment en zones humides. A travers son réseau de délégations territoriales et d'associations locales, elle gère ainsi plus de 20 000 hectares répartis sur 130 sites dans 21 régions françaises, dont 15 000 hectares dans des réserves naturelles terrestres et maritimes.

En tant qu'association de protection de l'environnement agréée par l'Etat, la LPO participe aux instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques nationales en matières d'écologie et de développement durable et mène des actions en justice, par le biais de sa Mission juridique, contre les infractions aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature.

Acteur majeur de l'éducation à l'environnement en France, la LPO organise chaque année plus de 15 000 animations ou programmes éducatifs à destination de près de 500 000 personnes, dont plus d'un quart en milieu scolaire.

QU'EST-CE QU'UN REFUGE LPO ?

La LPO offre l'opportunité aux particuliers, aux associations, aux entreprises, aux établissements et aux collectivités de contribuer à la protection de la nature de proximité en inscrivant leurs terrains dans son programme Refuges LPO, premier réseau de jardins écologiques en France. Depuis sa création en 1921, plus de 40000 Refuges ont vu le jour sur plus de 50000 hectares de nature préservée grâce à des aménagements en faveur de la biodiversité.

SOMMAIRE

- 04 • Charte des Refuges LPO
- 05 • Les 15 gestes favorables à la biodiversité
- 06/07 • Je fais de mon terrain un espace sans chasse pour la biodiversité
- 08 • Je maintiens le sol vivant sans produits chimiques
- 09 • Je favorise les gîtes naturels et aménage mon jardin pour accueillir la faune sauvage
- 10 • Je laisse des zones d'herbes hautes et de fleurs sauvages
- 11 • Je plante et préserve des variétés locales d'arbres et d'arbustes
- 12 • Je favorise l'accès aux ressources alimentaires naturelles pour la faune sauvage
- 13 • Je favorise la circulation de la faune sauvage
- 14 • Je limite mon emprise sur le sol vivant
- 15 • Je limite les pollutions lumineuses et sonores pour respecter la faune et la flore sauvages
- 16 • Je cohabite avec la faune et la flore sauvages du bâti
- 17 • Je récupère l'eau de pluie et dispose des points d'eau pour la faune
- 18 • Je transforme mes déchets organiques en compost
- 19 • Je neutralise les pièges potentiels pour la faune au jardin
- 20 • Je contribue aux programmes de sciences participatives
- 21 • Je deviens ambassadeur de la nature
- 23 • Qu'est-ce qu'un Refuge LPO ?



CHARTRE DES REFUGES LPO

CHEZ MOI, LA NATURE EST CHEZ ELLE !

Depuis 1921, le programme Refuges LPO propose aux citoyens d'agir concrètement en faveur de la biodiversité. Un Refuge LPO est un terrain public (espace vert, parc communal) ou privé (jardin, cour, terrasse, balcon...) sur lequel le propriétaire s'engage à préserver et protéger la nature au sens large : la faune et la flore sauvages, le sol, l'environnement.

Un Refuge LPO consiste à créer les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages et à réduire son impact sur l'environnement. **Le propriétaire s'engage moralement à respecter les principes de la Charte des Refuges et à appliquer les 15 gestes pour protéger la biodiversité.**

LA CHARTRE

La Charte Refuges LPO engage moralement le propriétaire ou le gestionnaire du terrain à protéger la nature de celui-ci.

Cette charte est commune aux particuliers, entreprises, collectivités et établissements.

La charte :

En créant un « Refuge LPO », je suis volontaire pour accueillir, protéger et favoriser la nature chez moi. Pour cela, j'exclus la chasse et la pêche et je m'engage à :

- Créer les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages.
- Préserver mon Refuge de toutes les pollutions.
- Réduire mon impact sur l'environnement.

A noter :

- La création du Refuge LPO ne remet pas en cause mes droits sur ma propriété, je conserve toujours la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci.
- L'agrément « Refuge LPO » n'a pas de valeur juridique. Il n'entraîne aucune plus-value du terrain concerné, ni aucun statut de protection de celui-ci hormis le droit du propriétaire.

LES 15 GESTES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Le jardin n'est pas uniquement un espace décoratif et récréatif mais peut être un réel espace dédié à la protection du vivant. Pour faire face à l'effondrement alarmant de la biodiversité, des actions simples - comme favoriser la végétation locale, offrir des habitats diversifiés, des ressources alimentaires variées - contribuent à l'augmentation de la biodiversité. Chacun participe ainsi à la construction d'un réseau de continuités écologiques terrestres, c'est-à-dire d'une mosaïque de milieux préservés.

PRÉSENTATION DES 15 GESTES

- Je fais de mon terrain un espace sans chasse et sans pêche pour la biodiversité
- Je maintiens le sol vivant sans produits chimiques
- Je favorise les gîtes naturels et aménage mon jardin pour accueillir la faune sauvage
- Je laisse des zones d'herbes hautes et de fleurs sauvages
- Je plante et préserve des variétés locales d'arbres et d'arbustes
- Je favorise l'accès aux ressources alimentaires naturelles pour la faune sauvage
- Je favorise la circulation de la faune sauvage
- Je limite mon emprise sur le sol vivant
- Je limite les pollutions lumineuses et sonores pour respecter la faune et la flore sauvages
- Je cohabite avec la faune et la flore sauvages du bâti
- Je récupère l'eau de pluie et dispose des points d'eau pour la faune
- Je transforme mes déchets organiques en compost
- Je neutralise les pièges potentiels pour la faune au jardin
- Je contribue aux programmes de sciences participatives
- Je deviens ambassadeur de la nature



JE FAIS DE MON TERRAIN UN ESPACE SANS CHASSE ET SANS PÊCHE POUR LA BIODIVERSITÉ

La création du Refuge LPO vous engage moralement à ne pas pratiquer et à interdire la chasse et la pêche sur votre terrain.

MON REFUGE EST UN ESPACE SANS CHASSE

COMMENT INTERDIRE LA CHASSE SUR UN REFUGE LPO ?

Le Refuge LPO n'est pas reconnu sur le plan juridique, et n'interdit pas la chasse directement. Néanmoins, il vise à préserver la biodiversité chez soi et il est possible d'y interdire juridiquement la chasse.

En effet, tous les propriétaires disposent du droit de retirer leur propriété d'une zone de chasse conformément à la loi chasse n°2000-698 du 26 juillet 2000, au nom de convictions personnelles opposées à la pratique. Il suffit pour cela d'effectuer une démarche administrative en plus de la création du Refuge LPO.

Cette démarche est simple et peu contraignante : elle consiste concrètement à envoyer un courrier recommandé avec Accusé de Réception (AR), soit au président de la Fédération départementale des chasseurs, soit au président de la Société de chasse selon la situation du terrain.

Il existe deux cas possibles pour les terrains soumis à la chasse :

- 1** - Soit le terrain dépend d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) ou d'une Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA);
- 2** - Soit le terrain dépend d'une Société de chasse.

Vous pouvez vous renseigner à la mairie pour savoir si votre terrain est inclus ou exclu dans une ACCA, AICA ou une Société de chasse (SDC).



QUELQUES RÈGLES À CONNAÎTRE

- Une fois votre terrain retiré de la chasse, veiller à poser au moins un panneau « chasse interdite ».
- Des battues administratives autorisées par le maire ou le préfet, peuvent avoir lieu sur un Refuge LPO, même si la chasse y a été interdite : elles doivent être déclarées officiellement en mairie.

MON REFUGE EST UN ESPACE SANS PÊCHE

Depuis 2021, la charte Refuges LPO, proscrit la pêche sur les Refuges LPO. La pêche de loisirs impacte en effet les milieux aquatiques et les espèces qui y vivent alors qu'aujourd'hui, une espèce de poissons d'eau douce sur cinq est menacée en France.



RÉGLEMENTATION POUR LES COURS D'EAU

Les propriétaires riverains d'un cours d'eau privé ont un droit de pêche (article L. 435-4 du Code de l'environnement), peuvent l'interdire ou l'accorder aux tiers. En revanche, s'ils ont perçu des aides publiques qui couvrent plus de la moitié des frais engagés pour l'entretien obligatoire (article L.215-14 du Code de l'environnement) de la rivière et de ses berges, ils doivent laisser venir pêcher gratuitement les membres de l'AAPPMA ou à défaut, les membres de la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche (article L. 435-5 du Code de l'environnement).

Nous vous invitons donc à assurer vous-même le bon entretien de la rive attenante à votre propriété et à y interdire la pêche. Vous offrirez ainsi une zone de quiétude pour la faune et flore sauvages de ce milieu aquatique.

RÉGLEMENTATION POUR LES ÉTANGS

Les propriétaires d'étangs, quel que soit le statut du plan d'eau (eaux closes ou eaux libres), disposent d'un droit de pêche ainsi que leurs ayants droit. Le propriétaire peut aussi autoriser d'autres personnes à pêcher. Si l'étang est en eaux libres toutefois, ces personnes devront adhérer à une AAPPMA et détenir une carte de pêche.

En n'accordant pas de bail de pêche et en vous abstenant avec vos proches d'y pêcher, vous préserverez la vie aquatique de votre étang.



EN CAS D'INFRACTIONS

Si vous constatez des abus, des infractions concernant l'interdiction de chasse et de pêche sur votre propriété, privilégiez le dialogue.

En cas de non-respect des règles, pour constater les mauvaises pratiques, vous pouvez faire appel aux agents de l'OFB habilités à dresser des Procès-Verbaux. Si la situation représente une atteinte à votre personne, faites une déclaration de main courante et/ou déposez plainte.

JE MAINTIENS LE SOL VIVANT SANS PRODUITS CHIMIQUES

Le sol regorge de vie, en surface et en profondeur. De nombreux êtres vivants participent à la fabrication de l'humus, à l'aération du sol et permettent l'infiltration de l'eau. **Un sol « vivant » est à l'équilibre et toute perturbation le perturbe.**

COMMENT MAINTENIR UN SOL VIVANT ?

- Bannir les produits chimiques (sel, chaux vive, sulfate de cuivre, soufre,...) contre les mousses. Ils tuent les micro-organismes (bactéries, champignons,...), modifient le pH (acidité) et aseptisent le sol.
- Eviter de gratter et retourner le sol.
- Utiliser les recettes naturelles (savon noir, argile...) pour lutter contre les maladies.
- Laisser quelques branches et feuilles mortes en surface pour enrichir le sol. Les déchets de tonte de gazon, le marc de café, les coquilles d'œuf ou encore les pelures de légumes sont conseillés.

Un sol vivant et riche s'identifie à la présence de vers de terre, mais aussi à sa densité. Un sol qui s'émiette facilement ne constitue pas un bon abri pour la faune souterraine.

AU BALCON

Les conseils donnés sont applicables à vos pots et jardinières. Vous pouvez aussi valoriser vos déchets organiques en faisant du compostage de surface.



JE FAVORISE LES GÎTES NATURELS ET AMÉNAGE MON JARDIN POUR ACCUEILLIR LA FAUNE SAUVAGE

Le jardin est un lieu de vie pour de nombreux animaux sauvages : oiseaux, mammifères, insectes, reptiles. Des méthodes simples de gestion permettent de mieux les accueillir.

DIVERSIFIER LES HABITATS NATURELS

- Préserver les zones humides, laisser des herbes hautes, préserver les haies champêtres, diversifier les « strates » végétales en plantant des arbres ou arbustes d'espèces locales. Plus vous offrirez de zones sauvages diversifiées, plus la faune sera présente.
- Protéger les arbres et notamment les vieux arbres qui comportent des cavités qui permettront d'accueillir les oiseaux cavicoles (pics, mésanges, ...), les chauves-souris, et bien d'autres animaux.
- Laisser le bois mort dépérir sur place, il regorge de vie !
- Laisser le lierre se développer autour des troncs, il offre un abri pour les oiseaux comme le rougegorge familier et le merle noir et procure une source de nourriture en automne et hiver grâce à sa floraison tardive.



DES PETITS HABITATS COMPLÉMENTAIRES

- Disposer des tas de branches, de pierres, de bois et de feuilles mortes qui accueillent un grand nombre d'insectes et sont des refuges pour la petite faune.
- Placer des bûchettes percées et des fagots de tiges creuses pour les guêpes et abeilles solitaires.
- Poser des gîtes pour chauves-souris, des niochirs pour les oiseaux etc.

Ces aménagements compléteront le potentiel d'accueil de la faune sauvage de votre Refuge.

JE LAISSE DES ZONES D'HERBES HAUTES ET DE FLEURS SAUVAGES

Un habitat pour de nombreux insectes qui se nourrissent du pollen et du nectar des fleurs.

Laisser des zones d'herbes hautes et de fleurs sauvages, c'est non seulement préserver un habitat pour les insectes mais ces derniers sont aussi la ressource alimentaire des oiseaux, hérissons d'Europe, musaraignes, taupes ou encore des chauve-souris.

LES SOLUTIONS À METTRE EN PLACE

- Laisser pousser vos pelouses, des îlots d'herbes hautes et de fleurs sauvages.
- Pratiquer une fauche tardive en coupant après fin juillet voire septembre.
- Utiliser de préférence une faux si vous devez créer un chemin d'accès.
- Si possible, lors de la tonte, commencer par le centre de la zone en allant vers l'extérieur pour laisser le temps à la faune du sol de se déplacer.
- Laisser des bandes d'herbes le long des haies et murets pour créer des « voies de circulation » pour les animaux.
- **Laisser les espèces qui poussent spontanément** : graminées, grandes marguerites, trèfles, pissenlits, coquelicots, cardamine des prés et autres orchidées sauvages.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ortie accueille plus d'une cinquantaine d'espèces d'insectes dont le vulcain (papillon) qui pond ses œufs au revers des feuilles.

Le pissenlit est l'une des premières plantes à fleurir au printemps et aussi la dernière en automne, elle fournit pollen et nectar aux abeilles sauvages et domestiques, bourdons, syrphes, papillons et beaucoup d'autres.

JE PLANTE ET PRÉSERVE DES VARIÉTÉS LOCALES D'ARBRES ET D'ARBUSTES

LES ARBRES ET ARBUSTES INDIGÈNES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉCOSYSTÈMES !

Les arbres et arbustes indigènes participent à l'équilibre des écosystèmes et à la diversité écologique de nos paysages. Ils assurent l'absorption de carbone par le processus de la photosynthèse et produisent de l'oxygène. De plus, ils sont adaptés aux conditions climatiques locales.

Ils constituent le support de vie de la faune et de la flore européennes et jouent un rôle important dans notre environnement, de ce fait, ils sont plus bénéfiques que les essences exotiques ou d'ornement. Autour des essences indigènes vivent de nombreuses espèces sauvages : insectes, mammifères, oiseaux mais aussi des lichens, des mousses, des fougères...

QUELLES ESPÈCES CHOISIR ?

- Les feuillus : chêne, hêtre, châtaignier, érable, charme, noisetier, orme...
- Les nourriciers : pommiers, merisiers, figuiers, fusain d'Europe, noyer... qui offrent un garde-manger « naturel » à la faune environnante.
- Demander conseil à un pépiniériste local pour vous procurer les bonnes essences.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LE TYPE DE SOL DE VOTRE TERRAIN

Le type et la nature du sol sont des critères non négligeables au moment de choisir des essences d'arbres et d'arbustes à planter. Il est important, avant de planter, de connaître son sol :

- Sableux : sec, pas de cohésion lorsqu'on l'attrape, s'effrite une fois mouillé.
- Argileux : très dur lorsqu'il est sec, collant une fois humide.
- Alcalin : pH élevé (sol calcaire).
- Acide : pH faible.

COMMENT PLANTER UN ARBRE ?

- En novembre ou décembre dans un sol non gelé.
- Creuser un trou de 50 à 60 cm de profondeur.
- Placer la motte dans le trou sans compresser les racines puis reboucher en tassant la terre.
- Arroser abondamment au pied de l'arbre avec de l'eau de pluie récupérée.



JE FAVORISE L'ACCÈS AUX RESSOURCES ALIMENTAIRES NATURELLES POUR LA FAUNE SAUVAGE

Dans un environnement naturel peu touché par l'Homme, les différents êtres vivants subsistent grâce aux ressources alimentaires s'y trouvant. En raison de l'urbanisation, de l'artificialisation des sols et de la fragmentation des milieux, les ressources alimentaires sont difficilement accessibles et plus rares.

COMMENT FAVORISER LES RESSOURCES ALIMENTAIRES NATURELLES POUR LA FAUNE SAUVAGE ?

- **Laisser pousser les plantes spontanées et diversifier les strates végétales d'origine indigène.** Herbes hautes et fleurs sauvages, buissons, arbres et arbustes indigènes abritent une biodiversité importante qui génère des ressources alimentaires indispensables pour la faune sauvage.
- **Préserver le bois mort** : souche morte, arbre mort, tas de bois abritant de nombreux organismes et constituant des abris pour la faune sauvage.
- **Conserver le lierre grimpant sur les murs et les arbres.** Cette liane arbustive fournit du pollen et du nectar en septembre-octobre et des fruits en hiver.
- **Préserver et planter des arbres fruitiers, à graines et à baies sauvages** : poirier, pommier, églantier, aubépine, fusain d'Europe, sureau noir, noisetier...



FACULTATIF : AIDER LES OISEAUX PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Apporter de la nourriture aux oiseaux de novembre à fin mars constitue une aide supplémentaire en cas de grands froids. Pains de graisse (sans huile de palme), cacahuètes non salées/non grillées, maïs concassé et mélanges de graines adaptés. Les restes de repas, le pain, les biscottes... sont à bannir !

Retrouver tous nos conseils pour identifier l'endroit opportun à l'abri des prédateurs, pour entretenir et laver vos mangeoires et écuelles, et pour connaître les aliments à proscrire dans la *Fiche Médiation Faune Sauvage Nourrissage*.

JE FAVORISE LA CIRCULATION DE LA FAUNE SAUVAGE

L'activité humaine et ses infrastructures (constructions, voiries..) morcellent le territoire en détruisant les milieux naturels. La faune sauvage rencontre de plus en plus de difficultés à se déplacer car les habitats ne sont plus reliés entre eux.

A plus petite échelle, le problème est présent dans nos jardins. Nos jardins sont trop souvent cloisonnés par des obstacles infranchissables pour la faune sauvage. Les cloisons qui les séparent sont des barrières infranchissables pour la faune sauvage terrestre (hérissons, crapauds, tritons, salamandres, cloportes, etc.). Les murs, les grillages aux mailles fines, les portails trop bas et autres clôtures de jardin, empêchent la faune du sol de circuler.

Hérissons, crapauds et bien d'autres voient leurs territoires se réduire alors que leur survie dépend de ces habitats et de leur possibilité d'y circuler. Ils se déplacent pour se nourrir, élever leurs petits, trouver l'endroit le plus propice à leur reproduction ou à leur hibernation. Leurs déplacements sont vitaux !

Les jardins, parcs et terrains sont aussi l'habitat de la faune et la flore sauvages, cohabitons !

RELIONS LES JARDINS !

Par des gestes simples, vous pouvez reconnecter les jardins, parcs, terrains entre eux.

- Préférer une haie champêtre diversifiée comme seule délimitation de votre terrain qui permet à la faune non seulement de circuler mais aussi de s'abriter, de se nourrir.
- Créer des « passages » à faune de 15 x 15 cm dans votre clôture en coupant et recourbant les mailles.
- Rehausser vos portails pour y laisser passer les petits mammifères (à 15 cm du sol).
- En hiver, si vous taillez un arbre, laissez une branche s'échapper vers l'arbre des voisins (avec leur accord) pour que l'écureuil roux se déplace sans passer par le sol.



CHACUN PEUT PARTICIPER À LA
CONNEXION DES HABITATS ET À
LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU
DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
TERRESTRES.

JE LIMITE MON EMPRISE SUR LE SOL VIVANT

Le sol est un milieu vivant constitué d'une grande diversité faunistique, floristique et fongique. Les organismes du sol sont très petits, la majorité souvent microscopique : vers de terres, mollusques, cloportes, bactéries, micro-algues, champignons.

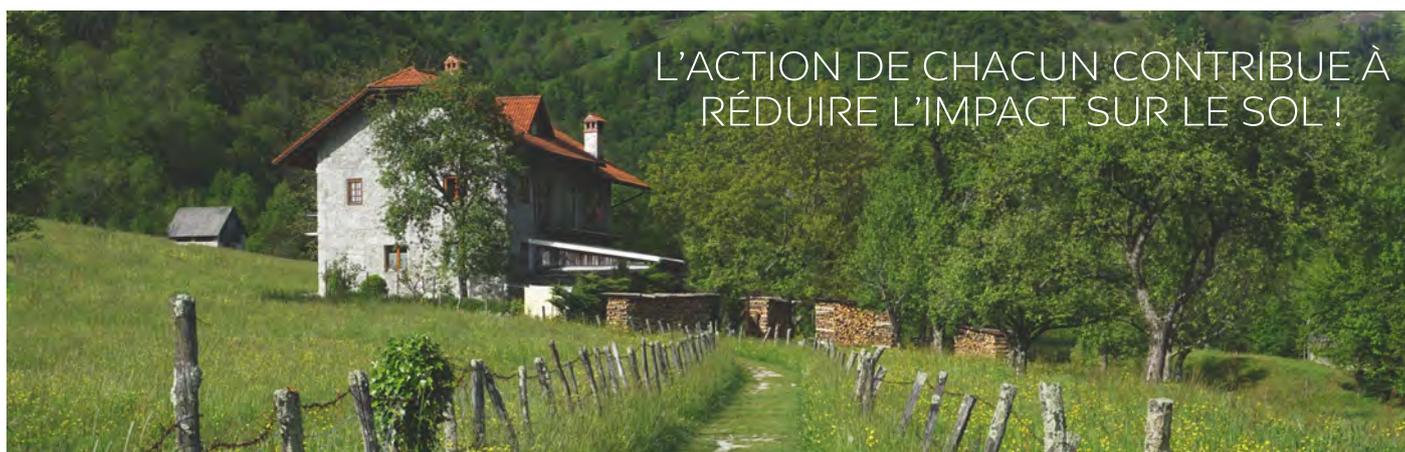
Les 15 premiers centimètres du sol abritent 90 % de la vie souterraine. Ce sont les millions de micro-organismes qui dégradent la matière organique de surface (feuilles mortes, brindilles). Ils permettent la formation de l'humus, indispensable à la croissance des végétaux.

PROBLÉMATIQUES DE DÉGRADATION DES SOLS

De manière générale, les sols sont aujourd'hui soumis à différentes contraintes dues à l'activité humaine. Ils font l'objet de modification, dégradation, décapage en raison de l'urbanisation et de l'artificialisation mais aussi d'exploitation intensive dans les domaines minier ou agricole. Ils sont soumis à l'érosion, subissent diverses pollutions : enfouissement des déchets, pollution industrielle, chimique, eaux usées, engrais agricole... Enfin, l'activité minière est une grosse problématique de destruction des sols.

AGIR POUR RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION

- **Réduire l'artificialisation du sol.** L'artificialisation, y compris à l'échelle du jardin, impacte directement la biodiversité et aseptise les sols. Elle abîme et modifie la structure du sol car il n'y a plus d'apport de matière organique ni de contact avec l'air. A l'échelle d'un jardin, **chacun peut limiter l'emploi de matériaux artificiels** tels que les **surfaces cimentées, goudronnées, imperméabilisées, dallées ou pavées.**
- Si possible, retirer le béton ou le goudron des allées et privilégier des **allées naturelles d'herbes, de terres, ou de dalles posées au sol qui laissent l'eau s'infiltrer.**
- Construire une maison, terrasse et/ou cabane « hors » sol sur pilotis (attention accord avec PLU ou documents d'urbanisme).
- Réduire la surface au sol de sa maison en faisant un étage.
- Ne pas recouvrir le sol (bâche plastique).
- Eviter les jardins très artificialisés de type « japonais » ou « zen ». Ces derniers sont très minéralisés et donnent peu de place au sol vivant.
- **Retrouver le sol d'origine** : pour aller plus loin et si vous en avez la possibilité, l'idée consiste à réhabiliter le sol en démolissant les zones artificialisées (**désartificialisation du sol**). Certains propriétaires entreprennent de démonter une terrasse en béton, ou de démolir une allée goudronnée pour retrouver un espace naturel.



JE LIMITE LES POLLUTIONS LUMINEUSES ET SONORES POUR RESPECTER LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES

Les pollutions lumineuses et sonores impactent la faune et la flore sauvages. Ces sources de pollution sont aujourd'hui omniprésentes en ville et les espaces vierges préservés sur Terre deviennent très rares.

LA POLLUTION LUMINEUSE

C'est la présence anormale et gênante de lumière artificielle nocturne qui perturbe les plantes et les animaux dans leurs cycles biologiques (alternance du jour et de la nuit).

Conséquences : dérèglement de l'horloge biologique, perturbations migratoires des oiseaux, baisse de la reproduction chez les insectes, baisse de ressources alimentaires pour les espèces insectivores, prédation importante chez certains animaux nocturnes, fragmentation des milieux, perturbations pour la flore.

LA POLLUTION SONORE

Les bruits sonores de travaux, machines, trafic routier ou aérien, ont aussi un impact sur la faune. En effet, ces sons « anormaux » pour la faune leur génèrent un stress inhabituel. Il a été montré que certains animaux voient une élévation du niveau de corticostérone en raison de l'exposition à du bruit de trafic routier.

Conséquences : modification des chants des oiseaux, impact sur leur reproduction, diminution auditive des poissons, perturbation des nichées, mortalité des oiseaux.



QUELQUES SOLUTIONS

- Eteindre toute lumière non essentielle dès que possible. Bannir les éclairages projetant la lumière vers le ciel, éviter les ampoules nues et les éclairages piégeant les insectes. Privilégier les lumières à spectre orangé.
- Eviter d'éclairer les points d'eau qui attirent les animaux, les aveuglent et s'y noient.
- Eviter les sources de bruits importantes (tonte, travaux, machines, etc.) et celles plus superflues : musique en extérieur, feux d'artifice...

JE COHABITE AVEC LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES DU BÂTI

Façades, combles, granges, toitures... sont des lieux habités par la faune et la flore sauvages.

LA FAUNE

Diverses espèces utilisent les anfractuosités des façades comme abri ou lieu de reproduction : elles sont appelées espèces cavicoles. Les animaux, parfois très discrets, sont variés et plus nombreux que vous ne le croyez !

- Le lézard des murailles et la rainette verte recherchent les cavités des vieux murs en pierres exposés au soleil.
- Les musaraignes, les mulots ainsi que le triton marbré aiment le bas des vieux murs.
- Les insectes comme le « gendarme » s'agglutinent au pied des murs pour se chauffer à la fin de l'hiver. Les abeilles sauvages déposent leurs larves dans les boiseries extérieures (poutres, voliges).
- Rougequeue noir, moineau friquet et domestique, gobemouche gris, bergeronnette grise, tourterelle turque, faucon crécerelle utilisent des niches pour installer leurs nids.
- L'hirondelle de fenêtre construit des nids de boue agglutinée avec sa salive sous les avant toits.
- Le martinet noir utilise les niches situées sous les gouttières ou les tuiles.
- Les combles et les greniers accueillent chauve-souris, effraie des clochers, fouine et lérot.
- Les granges et les étables accueillent l'hirondelle rustique si elles disposent d'une ouverture.



FAVORISER LA FAUNE DU BÂTI

- Eviter les travaux pendant la période de nidification des oiseaux et conserver les accès aux combles. Eviter si possible les crépis lisses lors de vos rénovations.
- Installer des supports sous les avancées de toiture pour aider les hirondelles de fenêtre à s'installer.
- Incorporer et/ou poser des gîtes et des nichoirs sur le bâti ne disposant pas de cavité.

LA FLORE

Nombreuses sont les espèces de plantes qui poussent sur les maisons et les édifices : elles embellissent les vieux murs. Lichens, mousses, petites fougères ainsi que des plantes à fleurs (saxifrage, sedum, jubarbe ou encore la cymbalaire des murs) ont un rôle dans l'écosystème jardin. **Préservez-les !**



JE RÉCUPÈRE L'EAU DE PLUIE ET DISPOSE DE POINTS D'EAU POUR LA FAUNE

L'eau est un élément essentiel à toute forme de vie sur Terre. Des bactéries aux arbres, elle intervient dans de nombreux processus vitaux.

Les êtres vivants puisent l'eau dans le sous-sol, dans les mares, les cours d'eau, la mer, les gouttes de pluie pour certains (hirondelles, martinets) mais aussi dans l'atmosphère (plantes).

Les mammifères, les oiseaux, les insectes et beaucoup d'autres animaux ont besoin de boire de l'eau douce, tout comme nous. Le corps d'un oiseau est composé d'environ 60% d'eau (jusqu'à 85% chez certains juvéniles). Pour boire, l'oiseau ingère directement l'eau ou l'absorbe via son alimentation. Au jardin, l'eau de pluie, dépourvue de calcaire et de traitement chimique (chlore), est adaptée à la faune et à la flore.

UN GESTE UTILE ET SIMPLE : METTRE À DISPOSITION UN PETIT POINT D'EAU

- Une petite mare naturelle de jardin aide particulièrement la faune : disposer une rampe anti-noyade sur un bord afin d'éviter les pièges mortels pour la faune.
- Dans des coupelles et des dessous de pots de fleurs remplis avec quelques centimètres d'eau et avec une pierre demi immergée : ce dispositif permet aux insectes de sortir et aux oiseaux d'avoir pied.
- Privilégier un endroit bien dégagé à l'abri des prédateurs (éviter la proximité d'une branche, d'un muret, etc.)
- Choisir un endroit en hauteur pour les oiseaux et au sol pour les mammifères.
- Renouveler quotidiennement l'eau sans ajouter d'additif, même en cas de gel !



RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

Vous pouvez installer une dérivation sur une gouttière allant vers une cuve ou une citerne avec un robinet. Cette réserve permettra d'arroser vos plantes et d'alimenter la mare en cas de sécheresse. Vérifier que les conduits ne soient pas obturés par des feuilles.

JE TRANSFORME MES DÉCHETS ORGANIQUES EN COMPOST

En plus de la dégradation naturelle des déchets organiques, le compost est un milieu de vie et de nourriture pour la petite faune sauvage des jardins.

LE COMPOST DE JARDIN OFFRE DIVERS AVANTAGES

- Mélangé à la terre du jardin, il sert de terreau et remplace ainsi celui du commerce contenant de la tourbe extraite de milieux fragiles et d'une grande richesse.
- Réduit le volume des déchets ménagers.
- Attire de nombreux insectes, vers de terre, oiseaux, etc. qui viennent s'y nourrir.
- 1 cm³ de compost contient plus de 3 milliards de micro-organismes !

OÙ ET COMMENT ?

Pour un bon compost :

- Utiliser un bac en bois ouvert sur le dessus et les côtés à aération.
- Bannir les bacs en plastique fermés.
- Etre à l'ombre, au frais, à l'abri du vent.
- Etre au contact du sol à sa base : cela permet aux organismes du sol de remonter dedans.
- Trouver l'équilibre entre les matières azotées et carbonées.

Pour les petits espaces, le lombricomposteur est idéal !

QUE METTRE SUR LE COMPOST ?

- Matières azotées (épluchures, plantes fanées, fruits, légumes...) et carbonées (branches, écorces, sciure...).
- A bannir : restes de nourriture (lait, viande, fromage...) qui attirent les rats !

LES HABITANTS DU COMPOST

- Invertébrés : larves de cétoine dorée, mille-pattes, lombrics, limaces et bien d'autres !
- Vertébrés : des oiseaux en quête de petites graines et d'insectes (accenteur mouchet, bruant jaune, merle); orvet fragile/ crapaud commun profitant de la chaleur pour hiberner.



JE NEUTRALISE LES PIÈGES POTENTIELS POUR LA FAUNE AU JARDIN

Le jardin, aussi accueillant soit-il, peut présenter de nombreux dangers pour la faune sauvage auxquels on ne pense pas toujours.

POINTS D'EAU

L'eau est vitale pour la faune sauvage : elle en a besoin pour s'hydrater et se nettoyer. Ainsi, en venant profiter d'un point d'eau, les oiseaux, reptiles, mammifères, insectes et mêmes amphibiens peuvent se retrouver piégés par une paroi lisse ou un bassin de jardin trop profond en tentant de lutter contre la noyade jusqu'à l'épuisement.

Pour neutraliser ce risque, dans vos bassins profonds (piscines ou autre), mettez en place une ou des rampes anti-noyades : une planchette de bois rugueuse, quelques branches attachées, ou bien encore un morceau de grillage récupéré. Pour des abreuvoirs de faible profondeur quelques pierres à demi immergées aideront les animaux à repartir.

CAVITÉS PIÈGES

- Placer un grillage sur votre conduit de cheminée.
- Utiliser des branches / un obturateur pour combler un poteau creux.
- Installer des crapaudines dans vos gouttières.
- Retourner les seaux.

DÉCHETS MÉNAGERS

Retirer du jardin les déchets ménagers potentiellement dangereux pour la faune sauvage : filets, bouteilles, verre, boîtes de conserve...

LES BAIES VITRÉES

En reflétant l'environnement extérieur, les baies vitrées sont un danger, notamment pour les oiseaux qui peuvent s'y cogner. Des silhouettes anticollision rendent visibles les vitres. Il est également conseillé d'installer des rideaux.

LA PRÉDATION

- Abreuvoirs, mangeoires et niochirs doivent être placés en hauteur (2m), sans branches latérales à proximité pour éviter la prédation.
- La prédation du chat peut être diminuée grâce à quelques dispositifs (grillage « stop-chat », dispositif à ultrasons, colliers colorés, clochette, etc.).

[Retrouvez plus de conseils sur les cavités pièges.](#)



JE CONTRIBUE AUX PROGRAMMES DE SCIENCES PARTICIPATIVES

Les sciences participatives sont des enquêtes scientifiques accessibles à tous.

Les programmes de sciences participatives permettent d'impliquer le grand public dans la connaissance de la biodiversité et s'adressent à tous, amateur ou spécialiste. Participer à ces programmes, aussi appelés « observatoires », consiste à renseigner ses observations : oiseaux, mollusques, plantes, insectes pollinisateurs ... Chacun selon son centre d'intérêt peut contribuer sur la base du volontariat à fournir, sur des plateformes en ligne, ses observations dans un jardin, un parc public ou dans la nature.

Participer à la collecte des données et d'informations contribue à faire avancer la recherche scientifique. L'objectif de ces programmes est de mieux connaître la biodiversité pour pouvoir ainsi la protéger au mieux.

PARMI LES PROGRAMMES DE SCIENCES PARTICIPATIVES :

- Observatoire national des Oiseaux des Jardins : Co-réalisé par la LPO et le Museum National d'Histoire Naturelle, cet observatoire a pour objectif de mieux connaître les populations d'oiseaux communs des jardins.
- BirdLab : Programme permettant de renseigner tous les oiseaux visitant deux mangeoires identiques placés dans son jardin à 1 ou 2 mètres d'intervalle et contenant exactement la même nourriture.
- Mission Hérisson : Enquête permettant de comptabiliser les hérissons d'Europe au jardin par le biais d'un tunnel à empreintes dans lequel est placée de la nourriture. L'opération a pour but d'étudier les évolutions de populations du Hérisson d'Europe sur plusieurs années en France.
- Portail naturaliste Faune-France : Portail permettant de saisir et consulter les observations effectuées partout en France métropolitaine (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes, amphibiens, etc.).
- Pour aller plus loin : Le portail [OPEN](#) permet de trouver différents programmes de sciences participatives : il en existe environ 200 en France !



JE DEVIENS AMBASSADEUR DE LA NATURE

Un ambassadeur Nature partage autour de lui des conseils pour protéger la biodiversité !

Rien n'est plus simple que de poser le panneau Refuges LPO pour afficher son engagement par exemple.

PARTAGER SES CONNAISSANCES

A votre initiative ou en lien avec votre association locale LPO, vous pouvez organiser une animation ou une conférence lors d'évènements tels que la Fête de la Nature ou tout le long de l'année. Vous aurez alors l'occasion de partager à vos amis, voisins, famille, votre passion pour la nature de proximité apportée par les Refuges LPO !

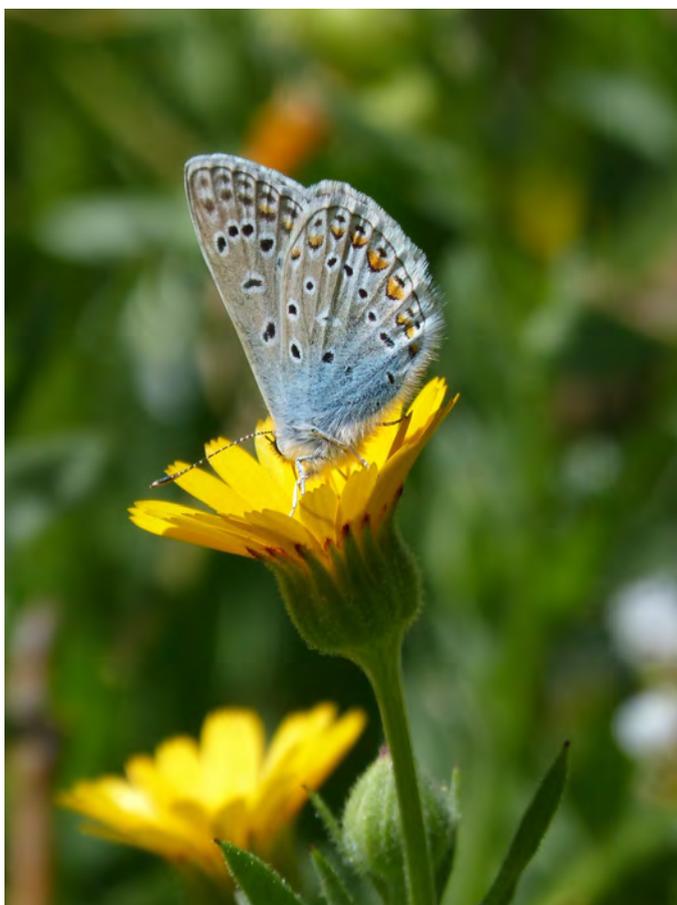
AU-DELÀ DU JARDIN

- Accompagnez un particulier à s'approprier la démarche Refuges LPO. A son tour il pourra devenir Refuge LPO et ainsi transmettre les connaissances pour accueillir et protéger la nature.
- Parlez-en aux écoles, commerces, fête des voisins, conseil municipal... : présentez les actions que vous mettez en place, faites connaître votre association locale LPO et renforcez le réseau des Refuges de votre secteur.
- La démarche Refuges LPO s'adresse aussi aux établissements, collectivités, entreprises. Parlez-en aux responsables de votre entreprise pour faire connaître ce programme !
- Dans votre commune : participez aux réunions publiques afin de défendre les intérêts de la biodiversité. Proposez d'inscrire l'école ou bien le jardin public en Refuge LPO.

Pour aller plus loin : devenez bénévole LPO ou bien adhérent, donateur... Participez à des programmes de sciences participatives, à des chantiers nature et représentez la LPO lors d'événements.



MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT !



QU'EST-CE QU'UN REFUGE LPO ?

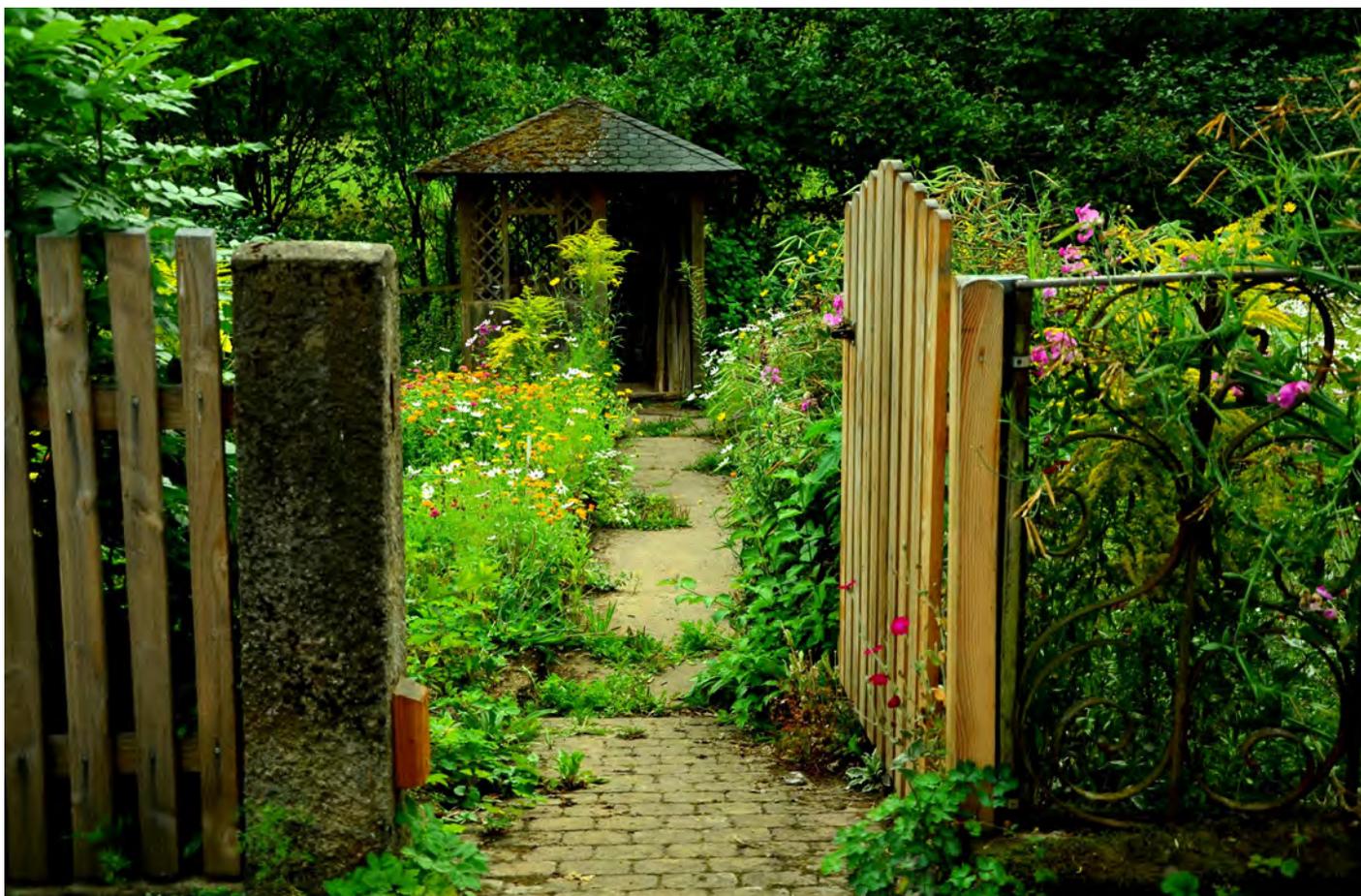
Un Refuge LPO est un terrain* public (parc, espace vert, sentier, ...) ou privé (jardin, cour, terrasse, balcon, grand terrain, ...) sur lequel le propriétaire ou gestionnaire s'engage à accueillir, protéger et favoriser la nature. **Pour cela, il respecte la Charte des Refuges LPO et s'appuie sur les 15 gestes favorables à la biodiversité.** L'idée est de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société - particuliers, associations, écoles, collectivités et entreprises, ...** - dans une démarche de protection de la nature afin de tisser collectivement un grand maillage d'espaces de nature préservés.

En s'inscrivant dans la démarche Refuges LPO, le membre Refuge bénéficie de conseils pour aménager et gérer écologiquement cet espace avec un seul et même objectif : protéger la nature qui nous entoure !

Faire partie du réseau des Refuges LPO c'est aussi appartenir à une grande communauté où les équipes de la LPO organisent de nombreuses activités sur le terrain partout en France (sorties nature, rencontres, conférences, ateliers...) afin de mieux comprendre la nature pour mieux la protéger.

**Le Refuge LPO n'est pas un centre d'accueil et de soin pour la faune sauvage en détresse. Le Refuge LPO ne dispose pas non plus de statut juridique reconnu.*

***Il est possible de créer un Refuge LPO dans une commune, une entreprise ou une école ! Il existe une démarche Refuge LPO adaptée à chaque type d'acteur. Renseignements : contactez l'association LPO locale proche de chez vous ou rendez-vous sur le site lpo.fr.*



CONTACT

Pour toute demande d'information sur la démarche Refuges LPO :
refuges@lpo.fr - 05.46.82.12.31

LPO - Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fonderies Royales - CS 90263 - 1 Rue Toufaire
17300 Rochefort
LPO.fr

